



COMITÉ DE LA PROTECTION
DU MILIEU MARIN
59ème session
Point 16 de l'ordre du jour

MEPC 59/16
13 février 2009
Original: ANGLAIS

RÔLE DE L'ÉLÉMENT HUMAIN

Rapport d'enquête sur l'accident du "MSC Napoli"

Note du Secrétariat

RÉSUMÉ

Résumé analytique:	Le présent document rend compte de la décision du MSC 85 de renvoyer le rapport d'enquête sur l'accident du MSC Napoli au Groupe de travail mixte MSC/MEPC sur l'élément humain afin que celui-ci l'examine et fasse part au Comité de la sécurité maritime de ses recommandations concernant les mesures à prendre.
Orientations stratégiques:	5.2
Mesures de haut niveau:	5.2.1
Résultats escomptés:	-
Mesures à prendre:	4
Documents de référence:	FSI 16/18; FSI 16/WP.1 et MSC 85/26, paragraphe 10.7

1 Après avoir examiné les recommandations formulées par le FSI 16 à la suite de l'examen du rapport d'enquête sur l'accident du **MSC Napoli**, le MSC 85 a décidé de renvoyer le rapport au Groupe de travail mixte MSC/MEPC sur l'élément humain afin que celui-ci l'examine et fasse part au Comité de la sécurité maritime de ses recommandations concernant les mesures à prendre.

2 Le Groupe de travail du FSI sur l'analyse des accidents avait identifié les principales questions ci-après à examiner par suite de cet accident : les fausses déclarations concernant les conteneurs et leur chargement; l'élément humain; la résistance de la structure des porte-conteneurs et le recueil de règles de bonnes pratiques, que devait établir l'ICS, pour le secteur des transports maritimes par conteneurs (FSI 16/WP.1). Au cours des échanges de vues, le Groupe a noté que, lorsque le navire avait appareillé, sa chambre des machines était dotée de personnel en dépit du fait que le niveau d'effectifs du navire était basé sur la notification d'une "chambre des machines non gardée". Les difficultés que présentait le port d'une combinaison d'immersion dans l'espace confiné des embarcations de sauvetage ont également été notées avec préoccupation.

Par souci d'économie le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de s'abstenir d'en demander d'autres.



3 Le rapport d'enquête sur l'accident du **MSC Napoli** est disponible dans son intégralité sur le Système mondial intégré de renseignements maritimes de l'OMI (GISIS).

Mesures que le Comité est invité à prendre

4 Le Comité est invité à renvoyer le rapport d'enquête sur l'accident du **MSC Napoli** au Groupe de travail mixte MSC/MEPC sur l'élément humain qui doit être constitué à la présente session afin que celui-ci fasse part au Comité de la sécurité maritime de ses recommandations concernant les mesures à prendre.
